

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 octobre 2023

N° 2023-56	Approbation des feuilles de route des Commissions du Conseil d'administration
------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 16 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin		X		Anne GROSPERRIN
BOFFET	Laurence	X			
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle		X		Emilie PROST
CROIZIER	Laurence		X		Nicole SIBEUD
FRAISSE	Camille	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard		X		Floyd NOVAK
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie	X			
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole	X			
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Date de convocation du Conseil : 11 octobre 2023

Secrétaire élu : Pierre CHAMBON

I. FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Le Conseil d'administration a mis en place trois commissions en 2022 relatives aux grandes missions de la Régie. Leurs périmètres sont les suivants.

Commission Préservation de la ressource

Veiller à la pérennité des ressources et sécuriser l'approvisionnement en eau potable. En cohérence avec les politiques publiques métropolitaines, la régie porte des actions de protection et de préservation de la ressource, notamment par une articulation avec les partenaires du territoire.

Commission Exploitation

Garantir la robustesse opérationnelle du système de production et de distribution, un fonctionnement quotidien fiable et de qualité et une gestion patrimoniale durable.

Le champ concerné couvre notamment la performance des installations, l'anticipation de leur vulnérabilité, en l'adaptant aux enjeux climatiques notamment, leur résilience, la disponibilité des usines, la sécurité et la gestion de crise, les stratégies patrimoniales, la maîtrise de nos impacts environnementaux et l'intégration des impacts des aléas.

Commission Droit à l'eau et usagers

Engager en lien avec la Métropole le travail sur la tarification sociale et environnementale. Définir le rôle de l'utilisateur comme acteur du service public de l'eau. Définir les modalités d'un accès digne à l'eau pour tous, notamment en lien avec le Fonds de solidarité logement eau.

Ces commissions, chacune pilotée par un Vice-Président, en articulation avec la Présidente et la Direction, constituent des espaces de réflexion et de débat sur des propositions présentant un intérêt stratégique particulier, des projets structurants ou à forts enjeux économiques ou techniques. Elles permettent également d'échanger sur les événements marquants de la Régie et de porter à connaissance des indicateurs de reporting de l'activité de celle-ci.

II. APPROBATION DES FEUILLES DE ROUTE

Après un recul d'un an de fonctionnement, il est proposé de préciser le rôle, le périmètre d'intervention et les finalités suivies par ces Commissions.

Pour ce faire, les feuilles de route des commissions élaborées ont été présentées et débattues en Conseil d'administration le 21 septembre 2023. Celles-ci déterminent de manière non exhaustive, pour chaque commission :

- le périmètre des sujets traités
- les objectifs recherchés par thème
- les projets mis en œuvre pour une première période 2023-2025

Les objectifs déterminés dans les feuilles de route de chaque Commission pourront être adaptés aux réalités opérationnelles et aux projets de la Régie. Ils pourront ainsi être amenés à évoluer.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver ce document feuille de route pour les trois Commissions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place ces trois Commissions et d'en préciser les rôles et le périmètre d'intervention

DELIBERE,

Article 1. Approuve les feuilles de route et les rôles des Commissions du Conseil d'Administration

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

**La présidente du Conseil
d'Administration,**



Anne GROSERRIN

Le secrétaire de séance



Pierre CHAMBON

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com

